CONSEIL DES AÎNÉS

Plan stratégique

2009-2013

mai 2009

Québec

Table des matières

04 INTRODUCTION
04 VISION
04 MISSION
05 PHILOSOPHIE DE GESTION
06 CONTEXTE ET ENJEUX
09 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES
12 TABLEAU SYNTHÈSE

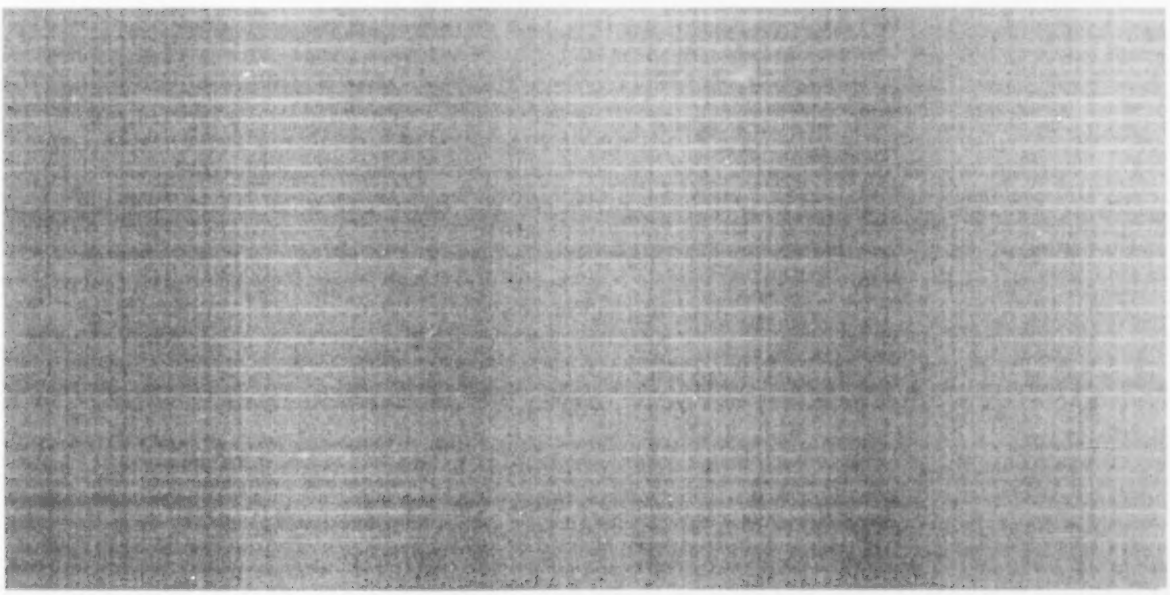

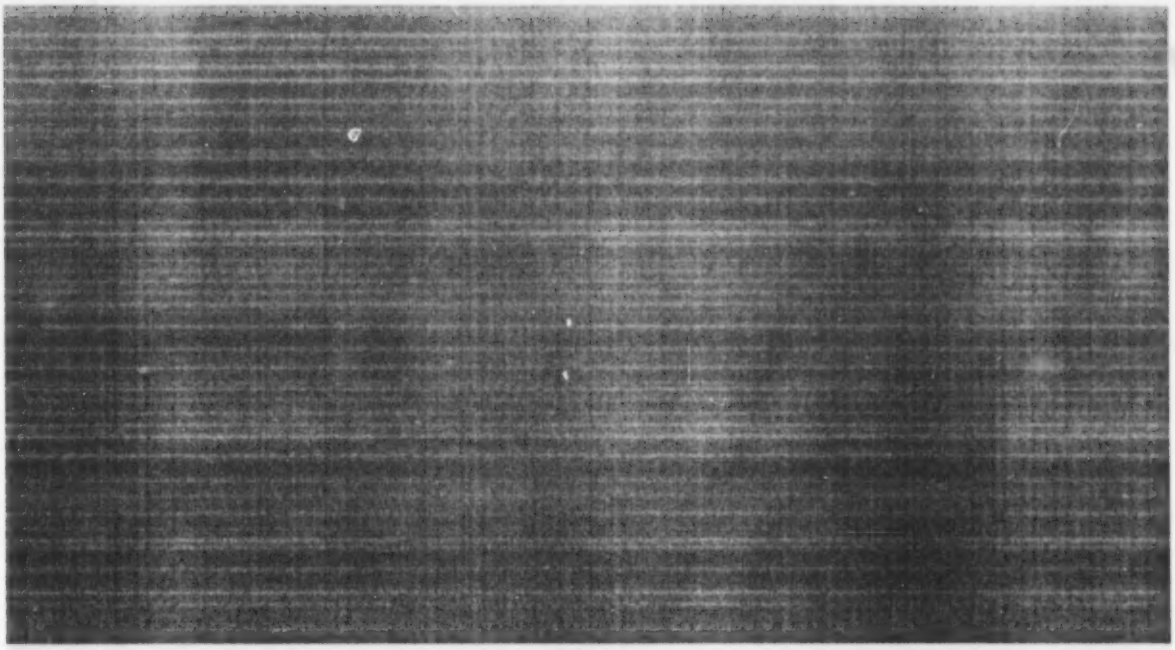

Québec, le 12 mai 2009

Monsieur Yvon Vallières
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
1er étage, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le plan stratégique 2009-2013 du Conseil des aînés.

Les orientations stratégiques du Conseil des aînés pour les prochaines années sont la valorisation accrue du rôle des personnes âgées dans la société ainsi que la promotion de leurs droits et de leurs intérêts, particulièrement pour les personnes âgées vulnérables. Ces orientations s'inscrivent tout à fait dans le contexte des changements démographiques et du vieillissement de la population québécoise.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures.

La ministre,

Marguerite Blais

Québec, le 12 mai 2009

Madame Marguerite Blais
Ministre responsable des Aînés
Édifice J.-A. Tardif
500, Grande Allée Est, 1er étage
Québec (Québec) G1R 2J7

Madame la Ministre,

C'est avec plaisir que je vous fais parvenir le plan stratégique du Conseil des aînés pour les années 2009-2013. Ce plan se profile selon les deux axes principaux, soit la valorisation du rôle des personnes âgées dans la société civile et la promotion des droits socioéconomiques des personnes âgées, en particulier les personnes âgées vulnérables.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le président,

Georges Lalande

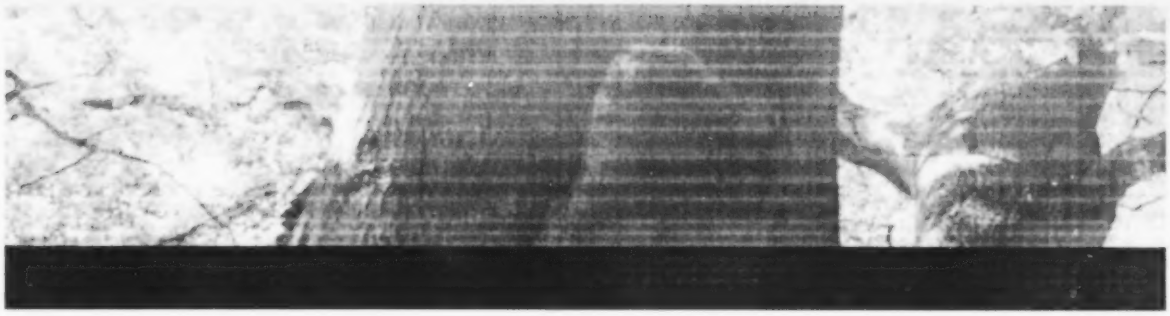

INTRODUCTION

Ce plan stratégique s'inscrit dans la continuité des actions antérieures du Conseil des aînés. Si les enjeux relatifs à la condition des personnes âgées s'imposent aujourd'hui avec plus de précision et d'acuité que jamais, il demeure qu'il faut les considérer et les projeter dans une perspective d'évolution. C'est dans cet esprit qu'est tracé ce *Plan stratégique* qui porte sur une période de quatre ans, soit les années s'étalant de 2009 à 2013.

VISION

Le Conseil des aînés, par le mandat qui lui est dévolu par sa loi constitutive, se situe au centre de la recherche et du développement des principaux changements démographiques et du vieillissement individuel et collectif jusqu'à ce jour inégalé au Québec. Il est, à cet égard, un carrefour important de l'état de la connaissance en gérontologie du Québec et un centre de promotion des droits et intérêts des personnes âgées et des organismes représentant ces personnes.

Le Conseil entretient des liens réguliers avec les milieux universitaires, gouvernementaux et associatifs. La mixité du Conseil, composé de membres nommés par le gouvernement pour leur engagement auprès des aînés, de sous-ministres ou de présidents des principaux ministères ou organismes publics liés à la condition des aînés, lui permet de développer des connaissances et une expertise qui tiennent compte d'une large variété de points de vue des secteurs public et privé. Il est donc en position de conseiller adéquatement le gouvernement sur toute question qui concerne les personnes âgées et le vieillissement, en plus d'être un outil de promotion des intérêts des personnes âgées et des organismes les représentant; le tout afin de donner plus de place, de visibilité et de pouvoir aux personnes âgées dans toutes les sphères de la vie sociale, économique, politique ou familiale.

MISSION

Le Conseil des aînés a été créé par la Loi sur le Conseil des aînés (L.R.Q., c. C-57.01), sanctionnée le 22 décembre 1992. La mission du Conseil définie à l'article 13 de la loi, consiste essentiellement à :

- Promouvoir les droits des personnes âgées, leurs intérêts et leur participation à la vie collective;
- Conseiller le ministre responsable de la loi sur toute question qui touche ces personnes, notamment quant à la solidarité entre les générations, l'ouverture au pluralisme et le rapprochement interculturel.

Le Conseil des aînés a, en outre, la responsabilité d'apporter aux dix-sept Tables régionales de concertation des aînés un soutien technique quant à l'état de développement de la connaissance gérontologique et de la recherche et développement en matière de vieillissement individuel et collectif.

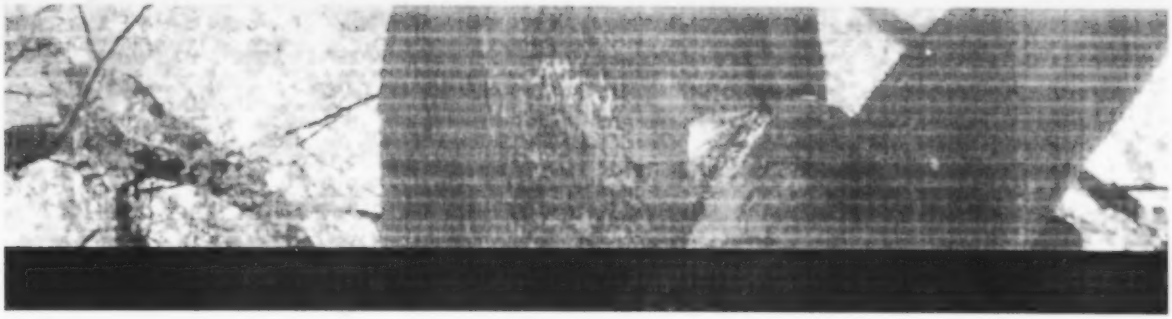

PHILOSOPHIE DE GESTION

Le Conseil des aînés a pour philosophie de gestion d'agir selon une vision réaliste de la condition des aînés du Québec et en fonction des besoins réels de l'ensemble de ces personnes aînées, le tout conformément aux principes directeurs suivants:

- Accorder la juste place qui revient aux personnes âgées dans la société québécoise ainsi qu'aux associations et aux organismes qui les représentent;
- Reconnaître l'apport socioéconomique et culturel des personnes âgées à la société, utiliser à son meilleur le potentiel de ces personnes et mettre en valeur leur pleine contribution, particulièrement quant à la transmission des savoirs vers les générations montantes;
- Promouvoir les droits et intérêts des personnes âgées, principalement celles qui sont fragilisées et en perte d'autonomie.

Cette philosophie de gestion vise à permettre au Conseil des aînés de remplir pleinement son rôle relativement à la promotion des droits et intérêts des aînés et à leur participation à la vie collective par:

- La mise en évidence d'une image réaliste du vieillissement;
- L'encouragement à l'engagement social des personnes âgées et à leur participation aux instances consultatives et décisionnelles;
- Le respect et le maintien de leur autonomie physique, psychologique, affective et sociale, de même qu'une attention spéciale aux personnes âgées vulnérables et dépendantes.

En se donnant cette philosophie de gestion qui vise à accorder la juste place qui revient aux personnes âgées et aux associations qui les représentent, en vue de promouvoir leurs droits et de satisfaire leurs besoins, le Conseil considère qu'il n'aurait que peu d'impact en agissant seul. Or, le mouvement associatif fort dynamique que connaît le Québec, par le rattachement de milliers d'aînés au sein d'importantes associations et la présence marquée d'aînés au sein des tables régionales de concertation des aînés, assure au Conseil des leviers de première importance dans l'articulation de sa mission.

Le Conseil entretient des liens réguliers avec les dix-sept tables régionales de concertation des aînés, non seulement parce qu'il a le mandat de contribuer à leur animation et à leur dynamisme, mais tout autant parce que les tables sont pour le Conseil un point d'ancrage régional et local essentiel à la réalisation de sa mission. Les tables de concertation permettent en effet aux aînés de bénéficier dans leur région respective d'un lieu d'échange et de concertation pour exprimer leurs besoins et dégager les principaux enjeux liés à la condition des aînés. En concertation avec chacune de ces tables, le Conseil participe activement à l'élargissement de la base démocratique permettant l'expression libre des personnes aînées et des organismes ou associations d'aînés sur le plan régional. C'est dans cette perspective qu'il y a trois ans, un protocole d'entente visant à préciser les responsabilités et les rôles respectifs de la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, du président du Conseil des aînés et du président ou de la présidente de

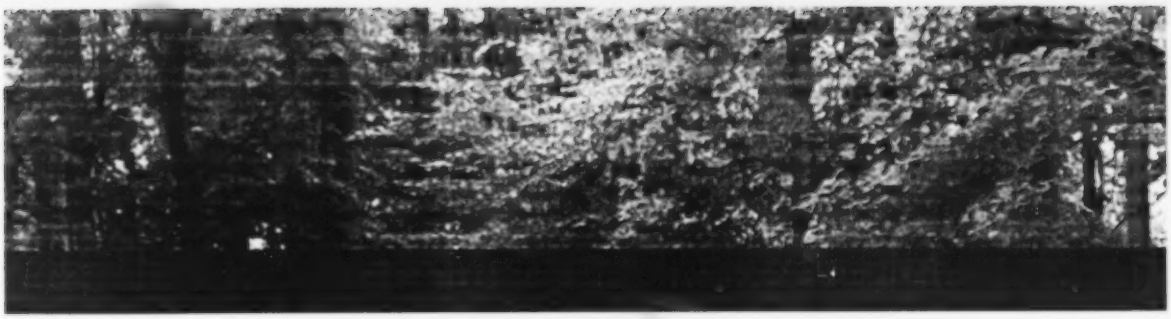

chacune des dix-sept tables régionales de concertation des aînés, a été signé. Une version actualisée de ce protocole d'entente a été réalisée au début de l'année 2009 afin de préciser certaines responsabilités des parties, en conservant toutefois l'essentiel des stipulations du premier protocole.

Les liens que le Conseil entretient, en outre, avec les organismes nationaux représentant les personnes âgées, ainsi qu'avec d'autres acteurs intéressés aux personnes âgées et au vieillissement, tels les milieux universitaires et ceux de la recherche, lui permettent de développer une expertise qui tient compte de points de vue variés. Le rapprochement entre les organismes favorise une nécessaire solidarité par rapport aux divers enjeux liés au vieillissement. C'est dans cet esprit que le Conseil et les grands organismes d'aînés œuvrant sur le plan national se réunissent de temps à autre, sans formalisme et sans structure officielle, pour discuter d'orientations ou d'actions à entreprendre relativement à la condition des aînés. La formule a connu au cours des dernières années un succès palpable faisant passer de huit à quinze le nombre de participants à ce forum convivial.

Enfin, le Conseil a récemment créé et mis en œuvre son Comité national d'éthique sur le vieillissement et les changements démographiques qui regroupe vingt membres bénévoles, reconnus pour leurs hautes valeurs morales et choisis en fonction de leur intérêt et de leur compétence en matière éthique. Ces personnes œuvrent ainsi au sein d'une équipe qui reflète la composition de la société québécoise, notamment quant à la représentation équitable entre hommes et femmes, quant aux groupes d'âge représentatifs des principales générations adultes et de façon à correspondre à la dimension pluraliste et interculturelle de la société. Le Conseil entend renforcer son soutien administratif au Comité afin de lui permettre d'accélérer ses travaux de réflexion éthique sur les principales questions liées au vieillissement individuel et collectif dans la société québécoise.

CONTEXTE ET ENJEUX

Créé il y a un peu plus de quinze ans à la demande de nombreux groupes et organismes intéressés à la condition des aînés, le Conseil des aînés est devenu, au cours de sa courte existence, le creuset et le centre nerveux des connaissances et principales actions liées aux enjeux relatifs au vieillissement et au mieux-être des personnes âgées. Il y a dix ans, l'Organisation des Nations Unies (ONU) décrétait l'année 1999, *Année internationale des personnes âgées*. Au cours de cette année, la 4e Conférence internationale sur le vieillissement, tenue à Montréal, réunissait des participants de 68 pays et adoptait une déclaration qui réaffirmait les droits et responsabilités des personnes âgées, tout en souhaitant que les enjeux concernant le vieillissement soient dorénavant incorporés dans l'ensemble des politiques, programmes et travaux des pays.

Durant cette même année, le *Bureau québécois de l'Année internationale des personnes âgées* entreprenait une consultation des aînés dans toutes les régions du Québec, sous le thème *Vers une société pour tous les âges, une question de solidarité*, afin de susciter la réflexion et être à l'écoute de la population, plus spécifiquement des personnes âgées. Cette consultation a donné lieu à un rapport intitulé *Le Québec vieillissant, un enjeu de société*.

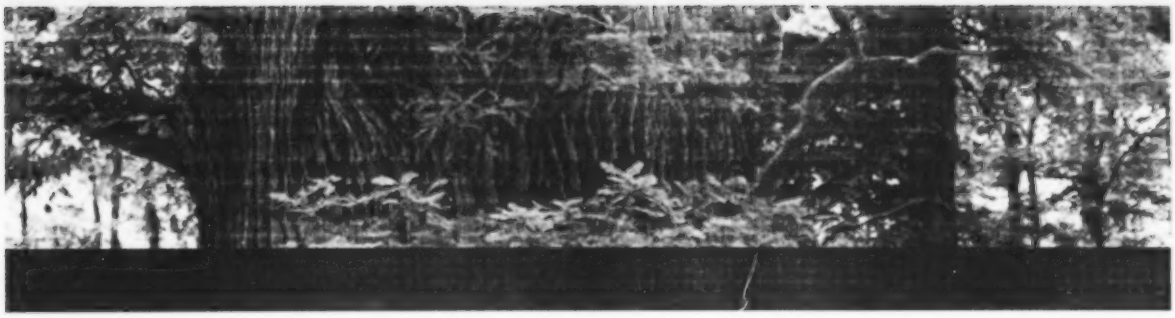

En 2002, l'ONU organisait en Espagne la seconde Assemblée mondiale sur le vieillissement. La déclaration politique adoptée à cette occasion recommandait que les nations membres reconnaissent les enjeux du vieillissement de la population et mettent en œuvre les actions nécessaires pour y faire face harmonieusement. Cette déclaration (*Déclaration de Madrid*) précisait également que soient reconnus la dignité et le potentiel des personnes âgées, et que soit favorisée leur participation économique, politique, sociale et culturelle.

Le *Forum des générations* du gouvernement du Québec, tenu au cours de l'année 2004, retenait pour sa part, l'engagement des personnes âgées parmi les initiatives à mettre en action pour répondre aux défis majeurs auxquels est confrontée la société québécoise. C'est ainsi qu'une équipe de travail, constituée de treize membres nommés par le gouvernement et représentant les divers secteurs socioéconomiques du Québec, sous la gouverne du président du Conseil des aînés, eut dans la foulée de ce forum le mandat de proposer et d'examiner des moyens pour permettre aux personnes âgées de participer pleinement au développement du Québec.

Cette équipe de travail a rencontré, au cours de 21 sessions, des personnes de tous âges dans toutes les régions du Québec y compris le Nunavik et a présenté son rapport à la ministre responsable de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine à l'automne 2005. Le rapport de l'équipe de travail pour *Une pleine participation des aînés au développement du Québec, une société pour tous les âges* contient dix-sept recommandations visant à reconnaître et à favoriser la participation sociale des personnes âgées au développement du Québec. Il propose, entre autres, l'élaboration d'une politique sur le vieillissement qui définirait les orientations gouvernementales en matière de vieillissement individuel et collectif tout en assurant la cohérence et la cohésion des actions gouvernementales en cette matière.

Pour sa part, la ministre responsable des Aînés vient de terminer en 2008, une *Consultation publique sur les conditions de vie des aînés* dans les dix-sept régions du Québec et le Nunavik afin de connaître les attentes et les besoins des aînés. Cette consultation réaffirme notamment le désir des personnes aînées de demeurer à domicile le plus longtemps possible, d'y recevoir les services sociaux et de santé requis et la nécessité d'adapter les structures sociales au vieillissement de la population.

Les changements démographiques qui marquent la société québécoise sont susceptibles d'avoir de nombreux effets. On peut d'ailleurs anticiper une diminution marquée de la population en âge de travailler et conséquemment une pénurie de main-d'œuvre dans plusieurs secteurs d'activité ainsi qu'une perte du savoir-faire consécutive aux nombreux départs à la retraite. Déjà, certaines entreprises commencent à adopter des modes de gestion visant le maintien en emploi du personnel plus âgé. Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale a, par ailleurs, déposé le 3 avril 2008, le *Projet de loi n° 68 modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite et la Loi sur le régime des rentes*, visant la retraite progressive, l'immigration et la formation de la main-d'œuvre ainsi que des mesures d'incitation permettant le retardement de la retraite ou le retour au travail pour les retraités désireux d'y revenir.

À l'instar de ce que vivent de nombreux pays industrialisés, les changements démographiques qui affectent le Québec se traduisent par un important vieillissement de sa population.

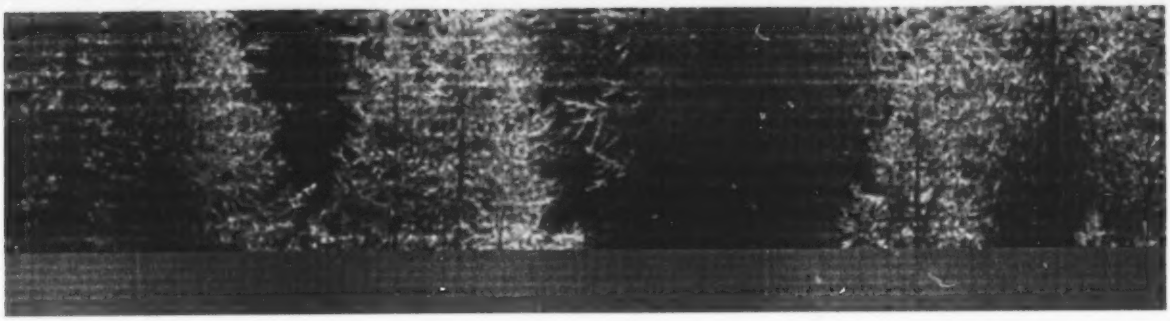

L'augmentation du nombre de personnes âgées est susceptible de créer une demande accrue pour des services publics à leur intention et cette population devrait s'attendre à compter sur un système de santé capable de répondre à ses besoins. Les personnes âgées auront de plus des besoins spécifiques en matière de transport, de sécurité publique, d'habitation, de culture et d'éducation, besoins auxquels le grand nombre de personnes âgées apportera une acuité particulière. Déjà, la question de la sécurité et de la qualité de vie dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) et dans les résidences privées avec services se pose avec beaucoup d'insistance. Nul doute que la législation qui prévoit la certification obligatoire de l'ensemble des résidences privées avec services pour aînés viendra encadrer ce secteur important de services qui leur sont destinés. Est-il nécessaire d'ajouter que les besoins en services de soutien à domicile se feront également plus pressants? Enfin, l'augmentation du nombre de personnes âgées jouxtée au développement de nouveaux médicaments ne pourra qu'entraîner une pression additionnelle sur le coût des médicaments, lequel subit déjà une hausse croissante depuis plusieurs années.

Les ressources financières que nécessiteront ces besoins risquent d'apporter des tensions entre les générations si des mesures d'information et d'atténuation ne sont pas mises de l'avant. Il est aussi probable que, devant ces besoins sans cesse croissants et quasi illimités, la société se trouve dans l'obligation de faire des choix éthiques qui risquent d'être déchirants. En même temps, il importe que les droits des personnes âgées, particulièrement ceux des personnes en perte d'autonomie, soient reconnus et respectés. Devant les effets anticipés des changements démographiques, un des enjeux majeurs demeure la participation accrue des personnes âgées au développement de la société. D'ailleurs, le *Forum des générations* tenu en 2004 ainsi que les consultations publiques qui ont suivi ont clairement mis de l'avant l'importance de cet enjeu. Plus présentes sur le marché du travail, les personnes âgées aideront à pallier la pénurie de main-d'œuvre anticipée. Elles pourront surtout contribuer à la transmission des connaissances et du savoir. Plus présentes dans les lieux de décision, elles pourront alimenter les discussions par leur expérience et favoriser la prise en compte de leurs besoins. Plus présentes auprès de leur famille et de leurs proches, elles pourront rendre des services tout en se valorisant.

Alors que la participation des personnes âgées à la société constitue un enjeu majeur, la question du respect des droits et des intérêts des personnes âgées fragilisées et dépendantes demeure primordiale. Cette responsabilité, qui est inscrite spécifiquement dans le mandat du Conseil des aînés, continuera donc d'être un enjeu majeur de la condition des personnes âgées.

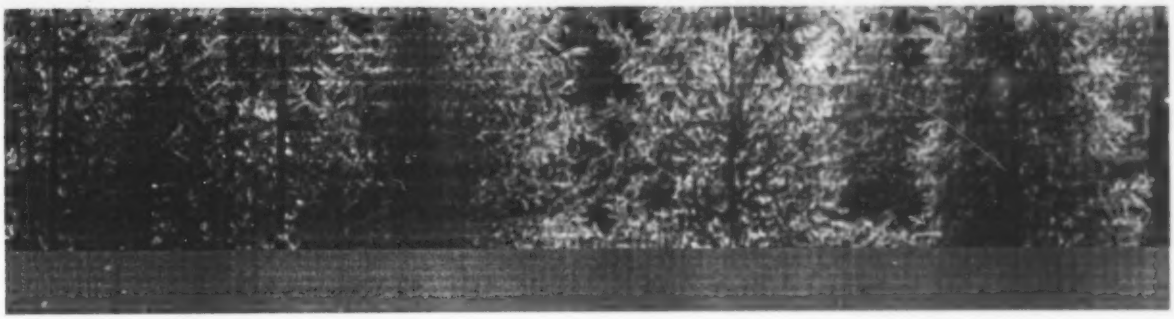

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

À la lumière du contexte observé et des enjeux relevés, le Conseil a retenu pour les quatre prochaines années deux grandes orientations stratégiques. La première orientation cible la valorisation du rôle des aînés dans la société civile, la seconde s'articule autour de la promotion des droits des aînés, particulièrement pour les personnes âgées vulnérables et en perte d'autonomie.

ORIENTATION 1

Agir pour valoriser le rôle des personnes âgées dans la société

Cette orientation s'inscrit directement en réponse au vieillissement de la population et à l'augmentation du nombre de personnes âgées. Le mot *vieillissement* et l'appellation *personnes aînées* sont hélas encore trop souvent associés à la dépendance, à la maladie, à l'inactivité, à des coûts de santé importants, etc. Le Conseil estime qu'il relève de son mandat de promouvoir une image plus réaliste du vieillissement, car la très large majorité des personnes âgées sont aujourd'hui actives, en bonne santé et très impliquées auprès de leur famille et de leur communauté. On peut même affirmer que, sans leur apport essentiel, l'État ne saurait suffire aux besoins de plusieurs parmi les plus démunis. Sans nier qu'il existe des personnes âgées malades et dépendantes, surtout dans les dernières années de vie, il importe cependant d'afficher un portrait plus complet, plus réel et plus juste de la réalité des aînés québécois.

Axe d'intervention 1

Perceptions et stéréotypes

Les stéréotypes associés à la vieillesse et au vieillissement ont la vie dure et ils contribuent surtout à réduire, sinon à annihiler l'importance et la réelle capacité d'agir des personnes âgées. Ces stéréotypes ou préjugés ont également trop souvent un effet pervers en instaurant un climat d'abus et d'exploitation à l'endroit de ces personnes. Il est donc essentiel de travailler à modifier ces perceptions afin que la société, y compris les personnes aînées elles-mêmes, corrige l'image véhiculée de la vieillesse et des personnes âgées. De toute évidence, un regard neuf dépourvu de préjugés contribuerait grandement à donner plus de pouvoir aux personnes âgées, qui pourraient ainsi être davantage en mesure de faire valoir leurs propres droits et intérêts et prendre la place qui leur revient dans tous les secteurs de la société civile.

Objectif 1

Contribuer à donner aux personnes aînées et à l'ensemble de la population une vision plus réaliste de la place des personnes âgées dans la société.

Objectif 2

Contribuer à faire avancer les connaissances sur les enjeux reliés aux personnes âgées et au vieillissement.

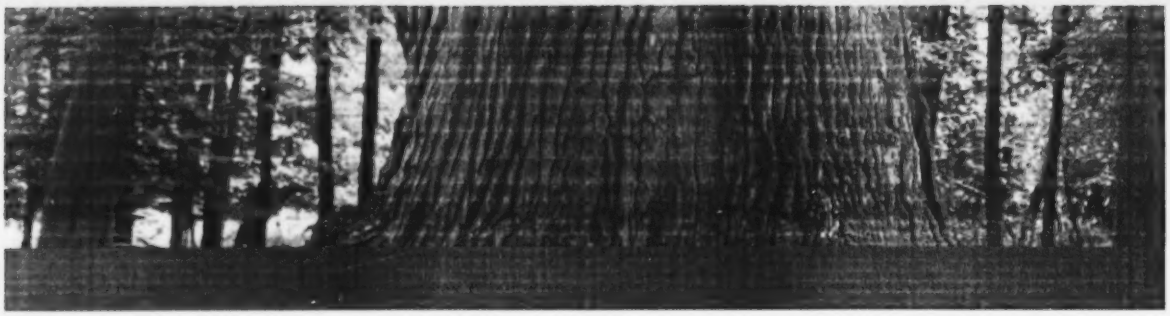

Axe d'intervention 2

Rapprochement entre les générations

Les personnes âgées représentent une source de connaissances et d'expériences que toute société responsable ne peut se permettre d'ignorer. Il importe donc de mettre en place des actions susceptibles de permettre le transfert des connaissances et du savoir-faire de ces personnes d'expérience, de l'encourager et de le favoriser, dans tous les domaines de l'activité humaine et économique.

Objectif 1

Encourager le transfert des connaissances et du savoir-faire des personnes âgées vers les générations montantes.

ORIENTATION 2

Promouvoir les droits socioéconomiques des personnes âgées, en particulier des personnes âgées vulnérables

Il est essentiel que les personnes âgées disposent de toutes les informations nécessaires et utiles, que ce soit pour faire valoir leurs droits, améliorer leur santé, accroître leur participation aux activités communautaires, etc., et que ces informations soient largement diffusées dans l'ensemble des groupes et communautés de la société. Le Conseil entend maintenir ses efforts pour faire connaître aux décideurs et aux intervenants assurant le service aux aînés, les besoins des personnes âgées de manière à ce que les décisions les concernant tiennent compte de leurs besoins.

Axe d'intervention 1

Expertise et conseils

Objectif 1

Conseiller la ministre responsable des Aînés afin que la situation des personnes âgées soit prise en compte dans les lois, politiques, programmes ou services gouvernementaux.

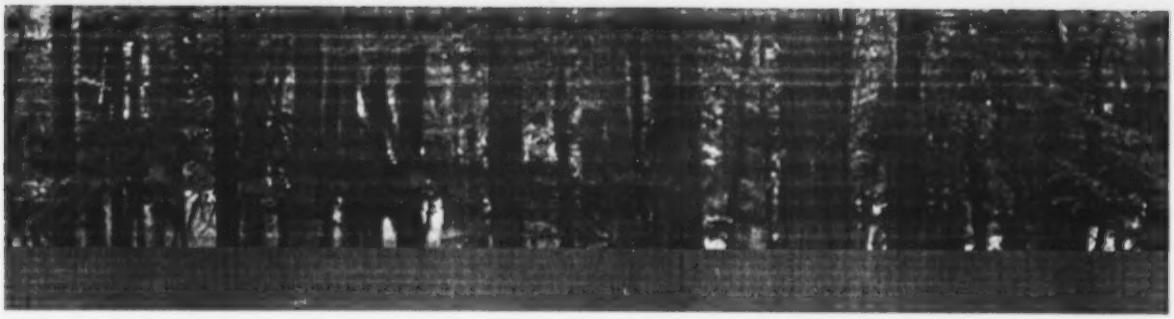

Axe d'intervention 2

Partenariat et concertation

Objectif 1

Assurer aux dix-sept tables régionales de concertation des aînés, un soutien technique quant à la connaissance gérontologique et à la recherche et développement en matière de vieillissement.

Objectif 2

Soutenir les travaux du Comité national d'éthique sur le vieillissement et les changements démographiques.

Objectif 3

Favoriser le rapprochement et la concertation entre les organismes de personnes âgées.

Objectif 4

Participer à des rencontres et à des comités de travail afin de promouvoir les droits et les intérêts des personnes âgées.

Axe d'intervention 3

Information et sensibilisation

Objectif 1

Produire des outils d'information destinés à renseigner les personnes âgées sur leurs droits et leurs intérêts.

Objectif 2

Faire connaître au gouvernement et à l'ensemble de la population les avis, mémoires et positions du Conseil.

TABLEAU SYNTHÈSE

Conseil des aînés : Plan stratégique 2009-2013

Enjeux	Orientations	Axes d'intervention
Participation accrue des personnes âgées au développement de la société	Agir pour valoriser le rôle des personnes âgées dans la société	Perceptions et stéréotypes
		Rapprochement entre les générations
Promotion des droits et des intérêts des personnes âgées	Promouvoir les droits des personnes âgées, en particulier ceux des personnes âgées vulnérables	Expertise et conseils
		Partenariat et concertation
		Information et sensibilisation

Objectifs	Indicateurs
Contribuer à donner aux personnes aînées et à l'ensemble de la population une vision réaliste de la place des personnes âgées dans la société	Nombre de documents d'information sur la réalité des aînés et nombre de présences auprès des médias
Contribuer à faire avancer les connaissances sur les enjeux reliés aux personnes âgées et au vieillissement	Nombre de séances d'information et de documentation
Encourager la transmission des connaissances et des savoirs des personnes âgées vers les générations montantes	Nombre d'initiatives et d'interventions favorisant cette transmission
Conseiller la ministre et le gouvernement afin que la situation des personnes âgées soit prise en compte dans les lois, politiques, programmes ou services gouvernementaux	Nombre d'avis et de mémoires liés aux lois, politiques, programmes et plans sur la situation des personnes âgées
Assurer aux dix-sept tables régionales de concertation des aînés, un soutien technique quant à la connaissance gérontologique et à l'état de la recherche en matière de vieillissement	Nombre de visites dans les régions et nombre de rencontres avec la Conférence des tables de concertation
Soutenir les travaux du Comité national d'éthique sur le vieillissement et les changements démographiques	Nombre d'activités de soutien du Conseil à ce Comité
Favoriser le rapprochement et la concertation entre les organismes de personnes âgées	Nombre de rencontres et d'interventions
Participer à des rencontres et à des comités de travail pour faire valoir les intérêts des personnes âgées	Nombre de rencontres et d'interventions
Produire des outils d'information destinés à renseigner les personnes âgées sur leurs droits et leurs intérêts	Nombre de documents et de productions
Faire connaître les avis, la documentation et les positions du Conseil	Nombre de produits livrés et tirages

Conseil des aînés
Québec